

RAPPORT ANNUEL 2024

Sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
QUERCY CAUSSADAIS

Service de Collecte et
Valorisation des déchets

Table des matières

I- Présentation de la Communauté de communes de Quercy Caussadais	4
1- Historique :	4
2- Territoire desservi	5
II- Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : définition	7
III- La collecte des déchets ménagers	8
1- Son organisation	8
2- Détail du nombre de conteneurs, des jours et fréquence de collecte	9
IV- Les différents flux de déchets collectés	13
1- Les ordures ménagères	13
2- Le tri sélectif	14
3- Le textile	15
IV-Le traitement des déchets	17
1- Les déchets ménagers et assimilés	17
2- Les déchets de déchetteries	19
V- Les tonnages issus de la collecte	22
1- Tonnage Ordures Ménagères :	22
2- Tonnages du tri sélectif – emballages et papiers en mélange :	22
3- Tonnage du verre	22
4- Evolution des tonnages par flux :	23
Détails du tonnage du tri sélectif repris en 2021 et 2024	25
5- L'évolution des tonnages de déchetteries de 2012 à 2024	25
VI- Indicateurs financiers	26
1- Evolution des charges (€/T) de collecte de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2023	26
2- Evolution des charges (€/T) de transport de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2023	27
3- Evolution des charges (€/T) de traitement de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2023	28
VII- Prévention des déchets	33
1- Des initiatives qui portent (toujours) leur fruit	35
2- Le compostage	38
3- Les perspectives pour l'année 2025	40
Annexe 1 : Rapport de Présentation de la Qualité du Service 2024 du Syndicat Départemental des Déchets	42
Annexe 2 : Détail de l'évolution des tonnages par flux depuis 2012	42
Annexe 3 : Infraction et sanctions	44

Introduction

La gestion des déchets représente un enjeu majeur tant au regard de l'impact environnemental que financier pour la collectivité qui en a la compétence.

En ce sens, le rapport prix et qualité du service (RPQS) vient étayer l'articulation du fonctionnement de la gestion des déchets. Ce document est une obligation d'information.

Le RPQS est élaboré tous les ans par chaque service gestionnaire. Il permet de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne et externe. Il peut être consulté à tout moment au siège de son service et ou au sein des Mairies.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui précise que le Président doit présenter ce rapport annuel à son assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le contenu du rapport est normé dans le cadre du décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, fixant une liste d'indicateurs techniques et financiers.

Le Service Collecte et Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais est en charge de l'élaboration du RPQS.

I- Présentation de la Communauté de communes de Quercy Caussadais

1- Historique :

- **1997** : A sa création, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais prend le relai du SICTOM pour la compétence de la collecte des déchets et assimilés.
- **1999** : Fermeture de la décharge de Réalville et création d'un quai de transfert provisoire sur le même lieu : les déchets sont rechargés dans des bennes pour être acheminés vers le centre d'enfouissement de la DRIMM à Montech. 
- **2002** : Adhésion de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais au Syndicat Départemental des déchets.
- **2003** : Transfert au Syndicat Départemental des Déchets de la compétence du transport et traitement des ordures ménagères et du tri sélectif. Cette compétence incluant la réhabilitation de la décharge de Réalville.
- **2007** : Création de trois déchetteries simplifiées sur les communes de Molières, Montpezat de Quercy et Septfonds.
- **2008** : Transfert de compétence de la gestion des déchetteries au Syndicat Départemental des Déchets.
- **2010** : Création de locaux techniques pour le service de collecte.
- **2011** : Création d'une déchetterie principale et d'un quai de transfert à Caussade.
- **2016** : Conteneurisation de six villages en porte en porte (TS+OM) et Extension des consignes de tri.
- **2019** : Promouvoir le tri du verre. Mise à disposition de sacs de pré-collecte auprès des usagers sur tout le territoire du Quercy Caussadais.
- **2022** : Compétence « Gestion des déchetteries » de Caussade, de Septfonds, de Montpezat-de-Quercy et de Molières transférés au Syndicat Départemental des déchets ainsi que la gestion des composteurs. Lancement du PLPDMA 2022-2027 porté par le SDD82 et voté au premier trimestre 2023.
- **2024** : Déploiement des composteurs partagés sur 8 communes de notre territoire

2- Territoire desservi

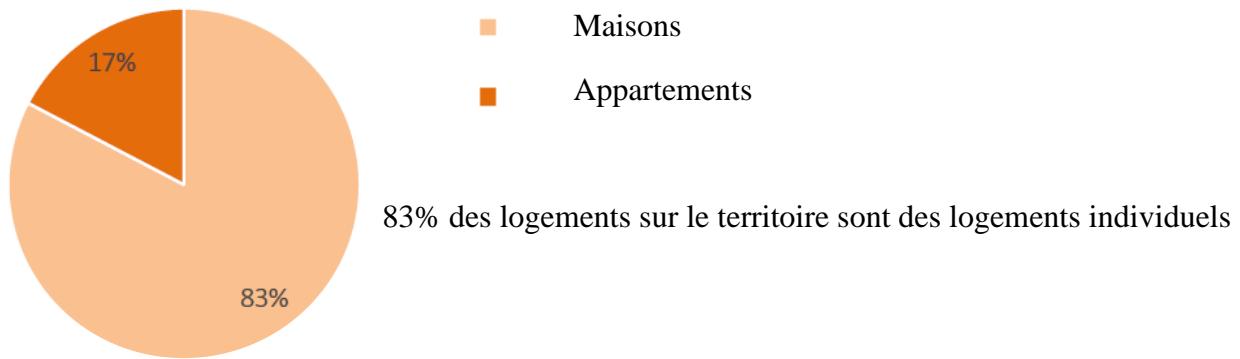
La Communauté de Communes du Quercy Caussadais regroupe 19 communes pour 20 991 habitants.



19 communes dont :

- 2 communes comprenant plus de 2 000 habitants (Caussade et Septfonds)
- 5 communes comprenant plus de 1 000 habitants (Mirabel, Molières, Monteils, Montpezat-de-Quercy, Réalville)
- Densité moyenne : 52 hab. /km² (Moyenne nationale : 104,6 hab. /km² / Moyenne du T&G : 71 hab./km²)
- 42 % des communes comprennent moins de 30 hab./km²

Les typologies de logements



La population totale se répartie comme suit sur le territoire (données Pays Midi Quercy 2025- population 2022) :

Communes	2024
Auty	149
Caussade	7 052
Cayrac	584
Cayriech	286
Lasbastide-de-Penne	126
Lapenche	288
Lavaurette	227
Mirabel	1055
Molières	1286
Montalzat	671
Monteils	1457
Montfermier	117
Montpezat-de-Quercy	1637
Puylaroque	708
Réalville	1901
Saint-Cirq	587
Saint-Georges	276
Saint-Vincent-d'Autéjac	292
Septfonds	2293
TOTAL	20 991

Le Service Collecte des Déchets de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais assure en régie la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des 19 communes.

II- Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : définition

Les Ordures Ménagères (OM), le Tri (emballages et papiers) et les autres déchets ménagers collectés en déchetteries ainsi que le verre sont des déchets ménagers et assimilés.

Les OM et le Tri des entreprises, commerces, artisans sont associés, dans notre collectivité, aux déchets ménagers.

En 2019, 38,9 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés par le service public en France (Ademe).

7

Concernant le taux de déchets par habitant/an, la tendance est à la baisse, tant au niveau national que sur le territoire de Quercy Caussadais. Cette dynamique doit se poursuivre.

En effet pour atteindre les objectifs du Programme régional de prévention des déchets et assimilés, le Programme Local de la Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPLDMA) porté par le SDD82, et voté au sein des EPCI engage les collectivités adhérentes à la réduction de la quantité de déchets destinés à l'enfouissement (Ordure Ménagères + Encombrants + Refus).

Déchets ménagers et assimilés Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
Déchets Occasionnels Encombrants, Déchets verts, déblais et gravats...	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) Déchets collectés en mélange = Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)
		 

III- La collecte des déchets ménagers

1- Son organisation

La collecte des déchets ménagers est réalisée en régie par les agents de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais. Au total, 4 camions de collecte sillonnent notre territoire. L'équipage est composé d'un chauffeur et de deux ripeurs.

8



La gestion de la pré-collecte est également réalisée par le service de collecte :

- attribution, retraits, réparations des conteneurs mis à disposition.
- un guide du bon utilisateur de son conteneur est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

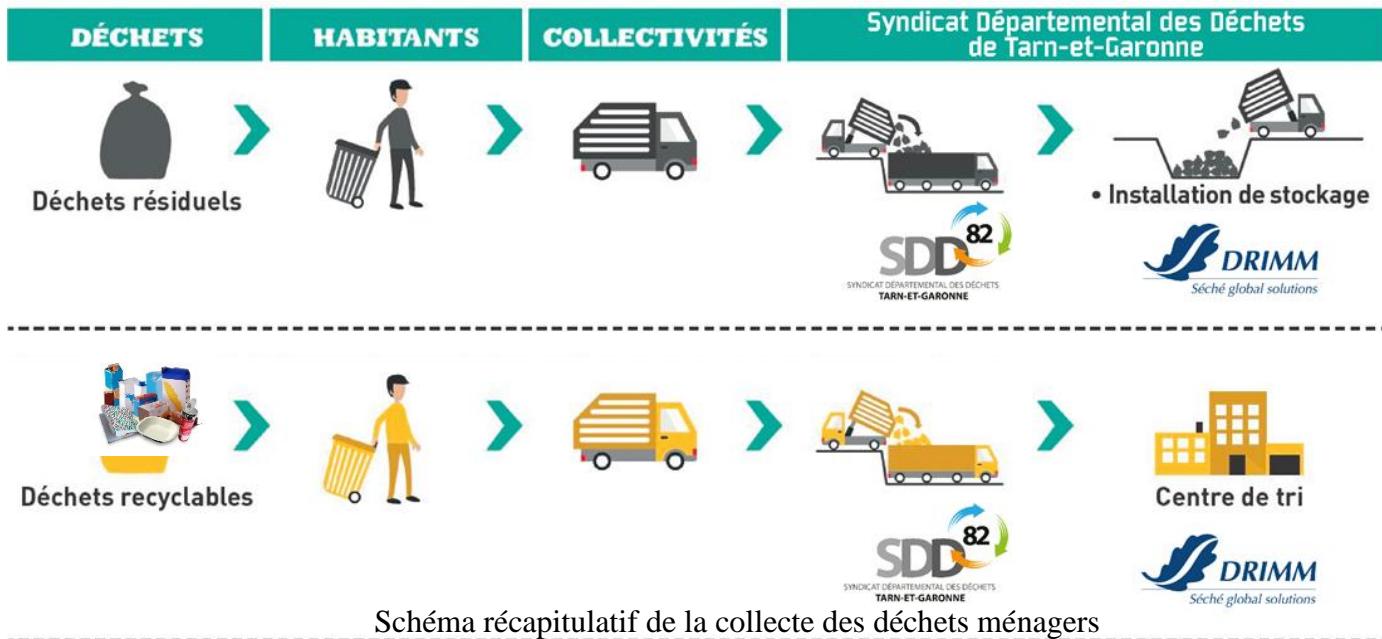
Ces déchets collectés sont vidés au quai de transfert via des bennes de 30M3, acheminés vers le centre de stockage de la DRIMM à Montech par le Syndicat Départemental des Déchets.

Pour rappel, fin 2016, le mode de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif a été modifié.

Les communes de Mirabel, Monteils, Montpezat de Quercy, Réalville, Septfonds, Molières et Caussade ont été équipées de conteneurs individuels selon une stratégie de territoire définie.

Cette stratégie territoriale avait permis, d'une part, d'instaurer une fréquence de collecte hebdomadaire pour les ordures ménagères et bimensuelle pour le tri sélectif, et, d'autre part, de réorganiser les tournées afin d'optimiser leur fonctionnement, de mieux maîtriser les coûts de collecte et de réduire l'impact environnemental.

Outre la collecte en porte à porte dans les 6 communes précédemment citées, il convient d'ajouter Caussade. Les tournées incluent également les zones de bacs de regroupement collectifs, les commerces et les collectivités. Les camions benne ainsi que les conteneurs mis à disposition sont la propriété de la Communauté de Communes.



Les modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets se synthétisent ainsi :

	Collecte	Transport et Traitement
Ordures ménagères	Régie	SDD
Tri sélectif	Régie	SDD
Verre	Prestataire	Prestataire

2- Détail du nombre de conteneurs, des jours et fréquence de collecte

Pour rappel le terme « individuel » concerne la collecte pour les personnes privées (entreprises ou usagers).

Le terme « collectif » s'applique aux emplacements disponibles pour tous les usagers. (Points de regroupement)

Une carte interactive, répertoriant l'ensemble des conteneurs sur le territoire est disponible sur le site de la collectivité, rubrique « Environnement-Territoire » - « Collecte et Valorisation des Déchets ».

L'ensemble des exutoires pour les différents flux de déchets ménagers et assimilés y sont identifiés.

Carte des conteneurs collectifs

Vous trouverez ci-dessous la carte des différents conteneurs collectifs avec leurs jours de collecte respectifs.



COMMUNES	NBRE POINTS DE COLLECTE COLLECTIVE	CONTENEURS O.M. COLLECTIF	CONTENEURS T.S. COLLECTIFS	CONTENEURS VERRES	Foyers équipés en conteneurs individuels T.S.	Foyers équipés en conteneurs individuels O.M.	JOURS DE COLLECTE T.S.	JOUR DE COLLECTE O.M.
AUTY	6	12	10	1			Tous les mardis	Tous les mardis
CAYRAC	17 (dont 2 professionnels)	40	32	2			Tous les lundis côté Bourg, tous les mardis côté Mairie	Tous les mardis, le vendredi Cayrac Nord
CAYRIECH	8 dont un lieu public	18	17	3			Tous les vendredis collectifs Tous les lundis le centre ville	Tous les mercredis Tous les vendredis: Boux, Bounixou, Gros dépôt du village
CAUSSADE	212 (dont 90 professionnels et 35 lieux publics)	429	388	27	Côté impair	Côté pair	Tous les mercredis: le centre ville, conteneurs collectifs du côté impair et pair Tous les jeudis semaines paires: conteneurs individuels et collectifs du côté pair Tous les jeudis semaines Impaires: conteneurs individuels du côté impair	
					797	702		
LABASTIDE DE PENNE	11 (dont 1 lieu public)	13	9	1			Tous les vendredis	Tous les mercredis
LAPENCHE	12 (dont 1 professionnel et 1 lieu public)	18	16	2			Tous les vendredis	Tous les mercredis Tous les vendredis: le pont, la Rausière et la place du village
LAVAURETTE	7	13	10	2			Tous les vendredis	Tous les mercredis
MIRABEL	34	51	38	4	78	86	Tous les lundis semaines paires: conteneurs individuels et collectifs Tous les lundis semaines impaires: conteneurs collectifs et „„	Tous les Mercredis Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants
MOLIERES	48 (dont 11 professionnels et 5 lieux publics)	93	86	9	148	148	Tous les lundis semaines paires: conteneurs individuels et collectifs Tous les lundis semaines impaires: conteneurs collectifs et commerçants	Tous les mercredis: conteneurs individuels et collectifs Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants Juillet/Aout: lac et Camping de Merlanes

MONTEILS	45 (dont 15 professionnels et 3 lieux publics)	85	89	6	192	188	Tous les mercredis semaines impaires: conteneurs collectifs et commerçants Tous les jeudis semaines paires: conteneurs individuels	Tous les lundis: conteneurs individuels et collectifs Tous les jeudis: conteneurs collectifs et commerçants
MONTALZAT	9 (dont 1 lieu public et 1 professionnel)	24	20	5			Tous les mardis semaines paires Tous les mercredis semaines impaires	Tous les mardis Tous les vendredis: maison de retraite, cimetière et parking Midimat
MONTFERMIER	6	9	7	1			Tous les mardis	Tous les mardis
MONTPEZAT DE QUERCY	56 (dont 17 professionnels et 10 lieux publics)	106	94	12	162	162	Tous les mardis semaines impaires: conteneurs individuels et collectifs Tous les mardis semaines paires: conteneurs collectifs et commerçants	Tous les mardis: conteneurs individuels et collectifs Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants
PUYLAROQUE	30 (dont 5 professionnels et 6 lieux publics)	50	49	5			Tous les vendredis	Tous les mercredis Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants
REALVILLE	70 (dont 28 professionnels et 6 lieux publics)	111	103	8	248	246	Tous les lundis semaines impaires: conteneurs individuels et collectifs	Tous les mardis: conteneurs individuels et collectifs Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants
SAINT-CIRQ	10 (dont 1 professionnel)	23	24	2			Tous les lundis: salle des fêtes Tous les mercredis semaines impaires Tous les jeudis semaines paires	Tous les lundis Tous les vendredis: salle des fêtes et Fonlongues
SEPTFONDS	59 (dont 20 professionnel et 5 lieux publics)	87	78	10	761	751	Tous les lundis: Bason, Boulangerie, Vival, Redon Tous les jeudis des semaines impaires: conteneurs individuels et collectifs Tous les jeudis des semaines paires: conteneurs collectifs et „„	Tous les lundis: conteneurs individuels et collectifs Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants
SAINT-GEORGES	7 (dont 1 professionnel)	19	13	3			Tous les vendredis	Tous les mercredis
SAINT-VINCENT D'AUTEJAC	7 (dont 1 professionnel)	14	15	2			Tous les mardis	Tous les mardis Tous les jeudis: le gros dépôt
Total	654	1215	1098	105	3088	3341		

IV- Les différents flux de déchets collectés

1- Les ordures ménagères

Un état des lieux global sur le contenu de nos ordures ménagères a été réalisé en 2022. Les conclusions pour notre territoire sont présentées dans les grandes lignes ci-dessous :

13

- Les Biodéchets (Gaspillage alimentaire et Déchets compostables) sont présents à hauteur de 35 % soit 88 kg/hab.an ;
- Les Recyclables (Emballages à recyclés) sont présents à hauteur de 21 % soit 53 kg/hab./an ;
- Les Filières spécifiques (dont REP) sont présents à hauteur de 20 % soit 50 kg/hab./an dont 15 % de déchetterie soit 30 kg/hab./an ;
- Le Verre est présent à hauteur de 5 % soit 13 kg/hab./an.

Répartition par flux en moyenne CC Quercy Caussadais Octobre 2022



2- Le tri sélectif

Le territoire de Quercy Caussadais collecte l'ensemble des emballages ménagers (extension des consignes de tri) depuis 2016, et ce, afin de répondre à un objectif de recyclage des emballages à hauteur de 75%. Ci-dessous, un rappel des consignes de Tri :

14



La collecte du verre s'effectue grâce à des « Récup verre » disposés sur tout le territoire du Quercy Caussadais. Actuellement 106 sont recensés sur les 89 points d'apport volontaire.

La collecte et le transport sont effectués par la Société Carcano. (Marché de prestation de service).

Chaque semaine, lors de la collecte des ordures ménagères, les agents renseignent un tableau de remplissage qui est transmis au prestataire de service afin qu'il s'organise pour la collecte.

LES BONS GESTES DU TRI

Chez vous et sur votre territoire, adoptez le tri dans votre mode de vie !



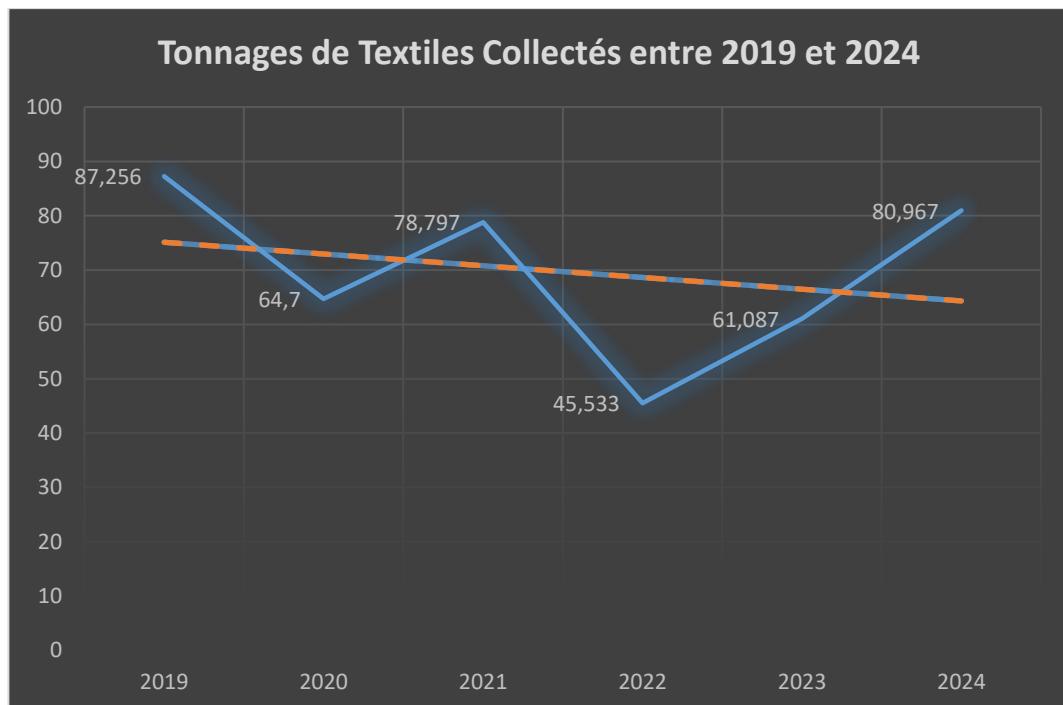
3- Le textile

Aujourd'hui, 16 Bornes *Le Relais* maillent notre territoire et sont réparties sur 15 points d'apport différents.

Cette collecte est gérée par le prestataire le Relais. En 2024, ce sont 81 tonnes de textiles qui ont ainsi pu être déviées des ordures ménagères.

Ce chiffre, irrégulier sur les 5 dernières années, est en augmentation par rapport à 2023.

Selon la caractérisation des ordures ménagères réalisées en 2022, 250 tonnes de textiles sont présentes dans les poubelles d'ordures ménagères. Le textile est également retrouvé dans les refus du tri sélectif (conteneur jaune).



Afin de redynamiser l'apport de textile dans les points de collecte « Le Relais », des premières actions ont également ciblées la mise en place de conteneurs textiles lors de vides-greniers et de brocantes. L'idée est que les invendus vestimentaires ne se retrouvent ni dans les conteneurs de Tri ni dans les conteneurs d'Ordures Ménagères mais soit récupérés par la Croix Rouge de Caussade.

Aussi, au 1^{er} janvier 2025, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) interdit de jeter ses textiles, sacs, chaussures, maroquinerie à la poubelle. Cette nouvelle mesure vise à encourager le recyclage et à réduire l'impact écologique de l'industrie textile, la deuxième plus polluante en France.

Les vêtements en bon état, peuvent être également apportés dans des associations ou recycleries type La Croix-Rouge, le Secours Populaire, Secours Catholique, Emmaüs, IDDEES ...

IV-Le traitement des déchets

1- Les déchets ménagers et assimilés

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais a transféré la compétence transport et traitement des déchets au Syndicat Départemental des Déchets du Tarn-et-Garonne.

En 2024, 4784 tonnes de déchets d'ordures ménagers ont été enfouies au centre de stockage (aussi appelé centre d'enfouissement) à la DRIMM sur la commune de Montech. A cela s'ajoutent les 440 tonnes de refus déviées de la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes en vigueur.

La DRIMM à Montech (82) regroupe le centre de traitement des ordures ménagères et assimilées, ainsi que le tri sélectif jaune.

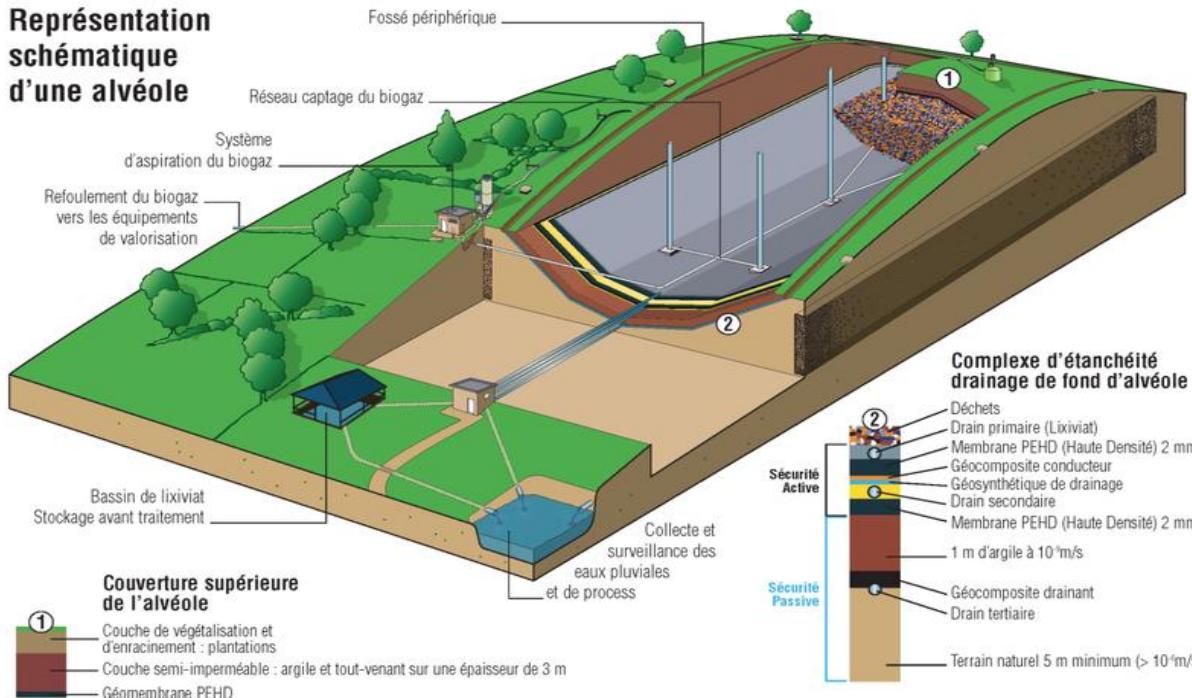
Le Traitement du verre est quant à lui organisé à Albi par le prestataire Verallia.

	Unités de traitement	Nature des traitements
Ordures ménagères	DRIMM Montech(82)	Enfouissement
Tri sélectif	DRIMM Montech(82)	Recyclage
Verre	VERALLIA Albi (81)	Recyclage



Centre de Tri – DRIMM Montech

Représentation schématique d'une alvéole



Centre de stockage – DRIMM Montech

L'ensemble des matières recyclables (emballages et papier) est amené sur la chaîne de tri où il est ensuite séparé de manière mécanique et optique. Au bout de cette ligne, une vérification manuelle est effectuée. Les déchets qui ne devraient pas s'y retrouver (textile, bois, ordures ménagères, etc) sont mis de côté et renvoyés dans le parcours de traitement des ordures ménagères.

18 fois par an, un échantillonnage de nos bacs jaunes est prélevé pour réaliser une caractérisation et nous permettre de connaître au mieux le contenu du flux de tri sélectif. Effectuée de manière manuelle, chaque flux est séparé et pesé séparément.

Les OM et les refus sont amenés au centre de stockage, dit d'enfouissement. Ici, les déchets sont déposés dans une « alvéole » et recouvert de terre puis (re)végétalisé à terme, une fois atteint sa capacité maximum. Aujourd'hui, le centre d'enfouissement arrive en limite d'extension de site et une réduction importante de la capacité d'accueil a été déterminée, passant de 400 000 tonnes/an en 2013 à 200 000 tonnes/an en 2023.

2- Les déchets de déchetteries

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais compte 4 déchetteries sur son territoire. Elles sont situées à Molières, Septfonds, Montpezat-de-Quercy et Caussade. La gestion de celles-ci est assurée par le Syndicat Départemental des Déchets Ces déchetteries accueillent les administrés et les entreprises selon le règlement intérieur.

19

Déchets acceptés :

- Les usagers sont tenus de connaître la nature des déchets qu'ils apportent. Les déchets doivent impérativement être triés par nature et déposés dans les bennes et conteneurs appropriés, sur les conseils de l'agent valoriste.
 - Bois : Bois usagés de démolition, portes en bois, charpentes non traités, contreplaqué, chutes de bois
 - Cartons : vidés, non souillés, sans cerclage ni polystyrène
 - Cartouches d'encre et toners
 - DASRI (Déchets d'Activités de Soin à Risques Infectieux) :
 - Déchets Verts : Déchets de jardin (tontes, feuilles, branchages...). Souches interdites.
 - DDS (Déchets Diffus Spécifiques) : Emballages vides souillés, solvants, produits pâteux organiques, acides, bases, produits phytosanitaires, aérosols, comburants, filtres à huiles et à gasoil, produits mercuriels...
 - D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) : petits appareils en mélange (sèche-cheveux, perceuses, micro-onde, clé USB...), Écrans (télévision, écrans d'ordinateur...), gros Electroménagers froid (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...) et hors froid (four, lave-vaisselle)
 - Emballages en verre : bouteilles, bocaux, pots et flacons en verre (hors vaisselles, Pyrex, et cristal)
 - Extincteurs
 - Ferrailles : Déchets métalliques, vidés et non souillés.
 - Huiles végétales usagées
 - Huiles minérales usagées : Huiles de vidange et lubrifiants
 - Inertes : ardoises, briques, bétons, gravats, grès, pierres, pots en terre cuite, céramiques (WC, lavabos...) tuiles, verres...
 - Lampes et néons
 - Mobilier (Déchets d'Éléments d'Ameublement) : chaises, fauteuils, canapés, armoires, buffets, matelas, sommiers, mobilier de jardin...
 - Papiers, livres, revues
 - Piles et accumulateurs
 - Plastiques rigides et PVC : lambris PVC, tuyauteries PVC,
 - Plâtre : Plaques et carreaux de plâtre
 - Pneus
 - TLC (Textiles, Linges et Chaussures)
- Déchets ultimes : ensemble des déchets qui ne trouvent pas de filière de recyclage ou de valorisation, en l'état et qui, faute de solution de tri, doivent être enfouis.

Déchets interdits :

Type de déchets	Exutoire à privilégier
Les ordures ménagères	Collecte en porte en porte, bacs de regroupement ou points d'apport volontaire
Les déchets putrescibles (sauf déchets verts),	Compostage individuel ou collectif
Les déchets d'abattoir et cadavres d'animaux	Équarisseur
Les carcasses de voitures ou de camions	Centre de traitement des véhicules hors d'usage
Les bouteilles de gaz	À ramener chez le distributeur de bouteilles de gaz le plus proche
Les DASRI des professionnels (professions libérales, ...)	À déposer en pharmacie ou à faire collecter par le prestataire dédié (filière obligatoire)
Déchets explosifs et munitions	Gendarmerie, services de déminage et préfecture
Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif (déchets amiantés, déchets radioactifs, ...)	Prendre contact avec les entreprises spécialisées
Les souches d'arbres	Acceptées sous conditions

Cette liste n'est pas exhaustive. Le gardien est habilité à refuser les déchets qui par leur nature et dimensions présenteraient un danger pour l'exploitation, l'environnement ou la sécurité. Sa fonction est en autre de faire appliquer le règlement intérieur.

Depuis juillet 2022, l'accès aux déchetteries du territoire se fait par l'intermédiaire d'un QR Code personnel. Une analyse des usages a permis d'estimer le nombre moyen de passages annuels à 20 par usager.

À titre transitoire, une franchise équivalente à 100 € est accordée aux professionnels du territoire pour l'année 2024, avant mise en place d'une facturation réelle. Conformément à la décision prise lors du Comité Syndical du 25 janvier 2022, cette franchise est supprimée depuis le 1er janvier 2025.

Au-delà du quota fixé, le tarif appliqué aux professionnels sera également étendu aux particuliers, selon les modalités détaillées ci-dessous. Il est précisé que l'apport des flux suivants restera gratuit : mobilier, papiers, cartons, ferrailles, bois non traités, etc.

Ci-dessous, les flux présentant un prix unitaire.

Nature	Prix unitaire
Déchets verts	10 € / m ³
Déchets Ultimes : déchets pour lesquels il n'existe aucune filière de reprise en déchèterie ou qui ne sont pas valorisables en l'état (déchets en mélange non triés, fraction fine, déchets trop souillés)	25 € / m ³
Extincteurs > 2kg	30 € / Unité
Pneumatiques avec jantes et/ou agricoles	10 € / Unité

DÉCHETERIE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
CAUSSADE	■	■		■	■	
MOLIERES			■	■		■ SEMAINES PAIRES
MONTPEZAT- DE-QUERCY	■	■		■	■	
SEPTFONDS		■		■		■ SEMAINES PAIRES

MATIN

Déchèterie ouverte
de 8h30 à 12hAPRÈS-
MIDIDéchèterie ouverte
de 14h à 17h30

Dernière entrée autorisée : 10 minutes avant l'heure de fermeture.

Fermées les dimanche et jours fériés.



Pour toute question : 05 63 91 77 40



Ci-dessous, les contacts des agents de déchetteries :

CAUSSADE

06-59-09-14-99

MOLIERES

06-59-09-67-02

MONTEZAT

06-59-09-62-21

SEPTFONDS

06-59-09-66-93

3- Traitement des déchets collectés en déchetteries

Voir Rapport de Présentation de la Qualité du Service 2024 du Syndicat Départemental des Déchets joint en Annexe 1

22

V- Les tonnages issus de la collecte

1- Tonnage Ordures Ménagères :

	TONNAGES 2023	TONNAGES 2024
Ordures Ménagères	4805 T	4784 T

2- Tonnages du tri sélectif – emballages et papiers en mélange :

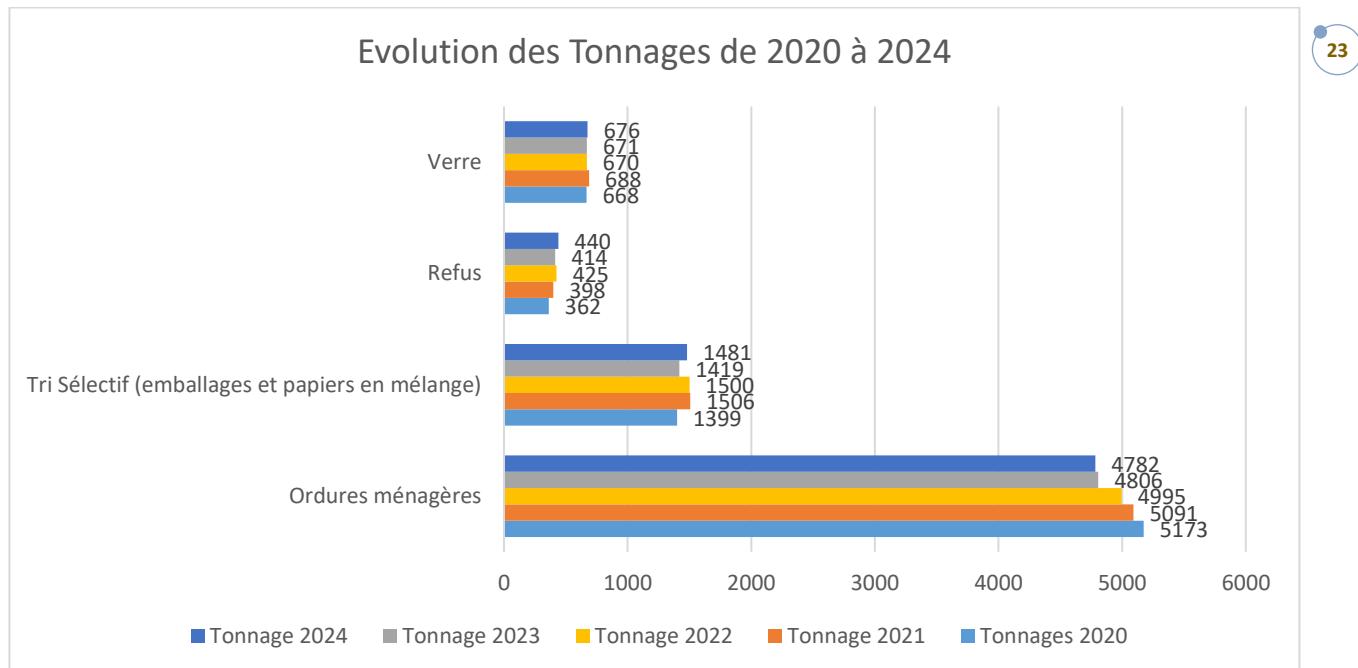
	TONNAGES 2023	TONNAGES 2024
Tri sélectif (emballages et papiers en mélange)	1419 T	1481 T
Refus	414 T	440 T
Total	1833 T	1921 T

3- Tonnage du verre

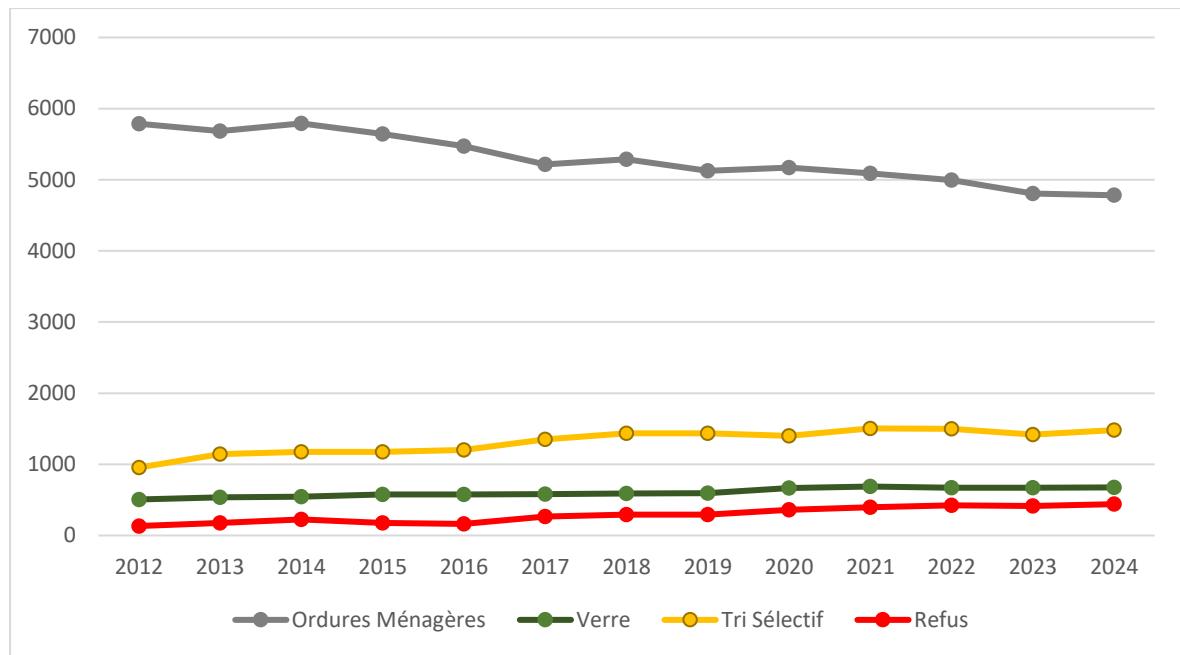
	TONNAGES 2023	TONNAGES 2024
VERRE	671 tonnes	676 tonnes

4- Evolution des tonnages par flux :

Ci-dessous, l'évolution des tonnages par flux de 2020 à 2024 :



Ci-après, l'évolution du tonnage par flux (OM, Tri Sélectif, Verre et Refus) de 2012 à 2024 :



Évolution des flux : une dynamique contrastée à consolider (disponible en annexe 3)

Depuis 2012, le tonnage des Ordures Ménagères (OM) est en baisse continue, tendance qui se confirme encore en 2024. Cette diminution, historiquement corrélée à la progression du Tri Sélectif (TS), s'est toutefois accompagnée de nouvelles problématiques.

Après une croissance régulière jusqu'en 2021, le tonnage du Tri Sélectif a connu un repli de 55 tonnes en 2022, avant de repartir à la hausse en 2023. Cette reprise se poursuit en 2024, mais avec un effet secondaire préoccupant : une augmentation significative du **taux de refus**, qui suit la même courbe ascendante.

Jusqu'en 2022, l'extension des consignes de tri (initiée en 2016) semblait avoir un effet positif : baisse des OM et hausse du TS. Toutefois, cette extension a aussi généré un accroissement des erreurs de tri, entraînant mécaniquement une hausse des refus.

En 2024, la tendance est donc plus nuancée :

- **Les OM continuent de baisser lentement ;**
- **Le TS repart à la hausse ;**
- **Les refus de tri augmentent fortement.**

L'objectif prioritaire est clair : **freiner la hausse des refus** en renforçant l'information et le rappel des gestes de tri, tout en poursuivant la réduction des déchets résiduels.

Par ailleurs, le **tonnage du verre** est en légère augmentation en 2024. Une marge de progression demeure néanmoins, puisque les dernières caractérisations ont révélé qu'environ **4 % de verre sont encore présents dans les OM**, alors qu'il s'agit d'un matériau **infiniment recyclable**.

Pour accompagner ces évolutions, plusieurs études, dispositifs et actions de sensibilisation sont ou seront déployés sur le territoire du Quercy Caussadais, afin de soutenir la dynamique engagée en matière de réduction, de tri et de valorisation des déchets.

Détails du tonnage du tri sélectif repris en 2021 et 2024

Matériaux	Tonnages repreneurs 2021	Tonnages repreneurs 2022	Tonnages repreneurs 2023	Tonnages repreneurs 2024
1.11 Papiers Graphiques	236.953	222,530	174.333	160.483
1.02 Gros de magasin	109.761	130,664	66.609	53.801
5.02 PCNC	468.308	444,937	526.266	474.827
5.03 PCC	14.060	13,494	16.725	20.453
Acier	46.969	48,531	47.780	53.525
Aluminium	3.558	3,847	5.927	6.224
PEBD	35.671	30,485	30.853	39.170
PE/PP/PS	41.459	40,600	30.776	40.244
PET clair	60.218	75,373	65.589	66.149
PET foncé	14.341	7,146	7.932	11.623
Petit Alu	-	-	-	2.648
REFUS	397.906	424,719	413.93	440
TOTAL	1424.204	1442.326	1386.72	1369.147

Le tonnage ci-dessus tient compte des tonnes expédiées hors stock.

Le tonnage entrant sur la chaîne de Tri en 2024 est de **1481 tonnes**.

Les flux « papiers graphiques à désencrer » et « Papiers-Cartons mêlés (1.11 et 1.02) sont ceux dont le tonnage continue de diminuer depuis 2022. Cela peut s'expliquer par le fait de la baisse des magazines et journaux notamment les prospectus publicitaires et le développement de la dématérialisation de la communication.

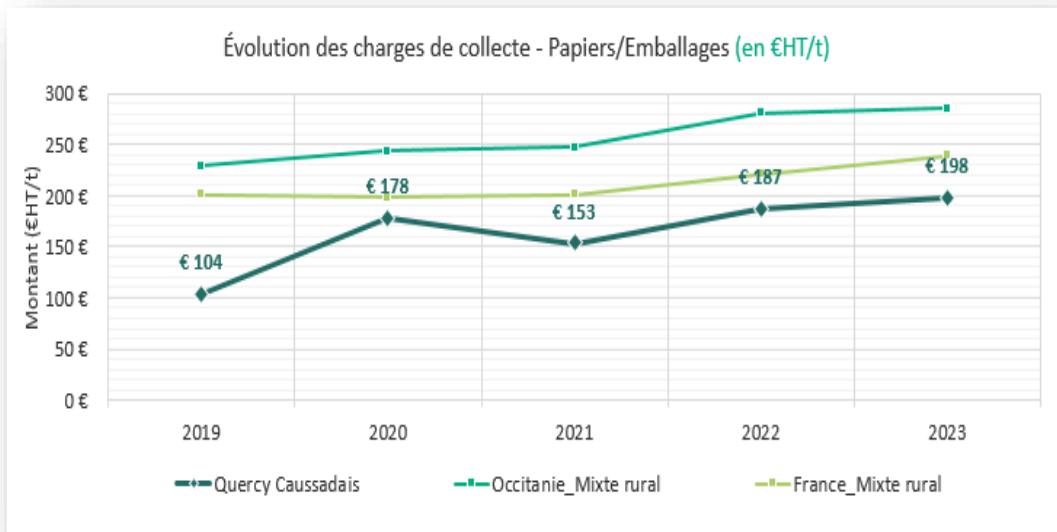
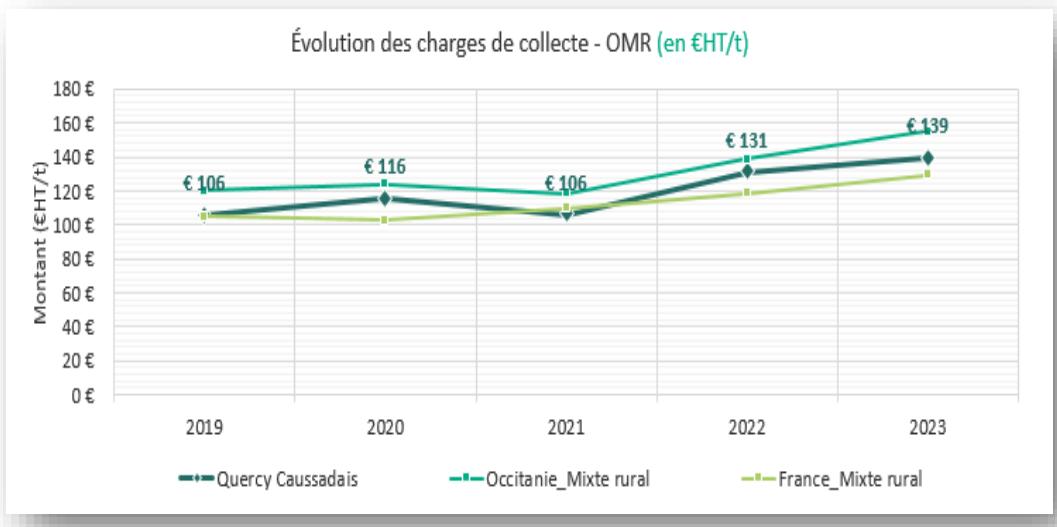
5- L'évolution des tonnages de déchèteries de 2012 à 2024

Voir Rapport de Présentation de la Qualité du Service 2024 du Syndicat Départemental des Déchets joint en Annexe 1

VI- Indicateurs financiers

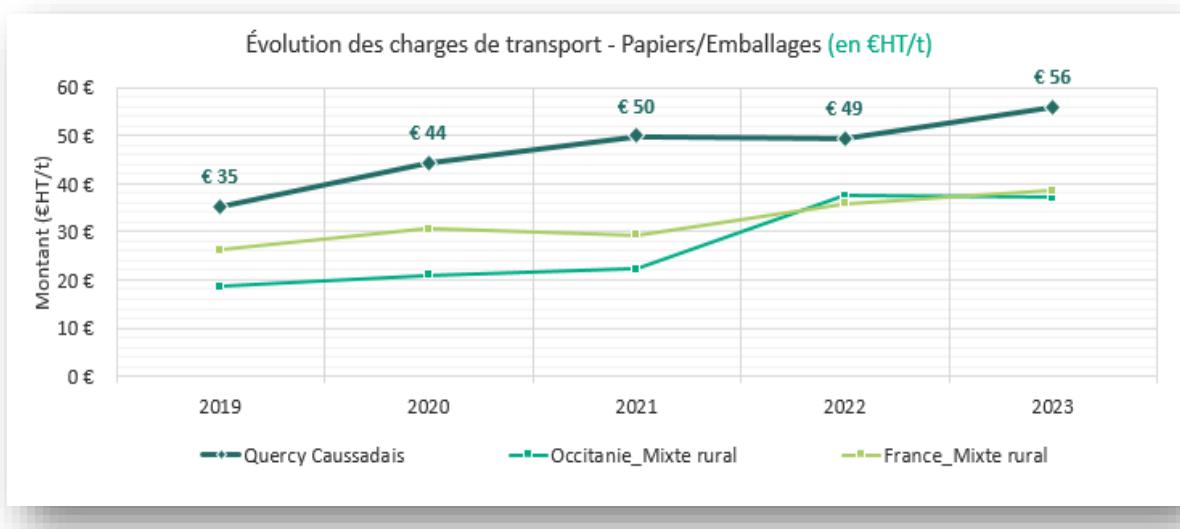
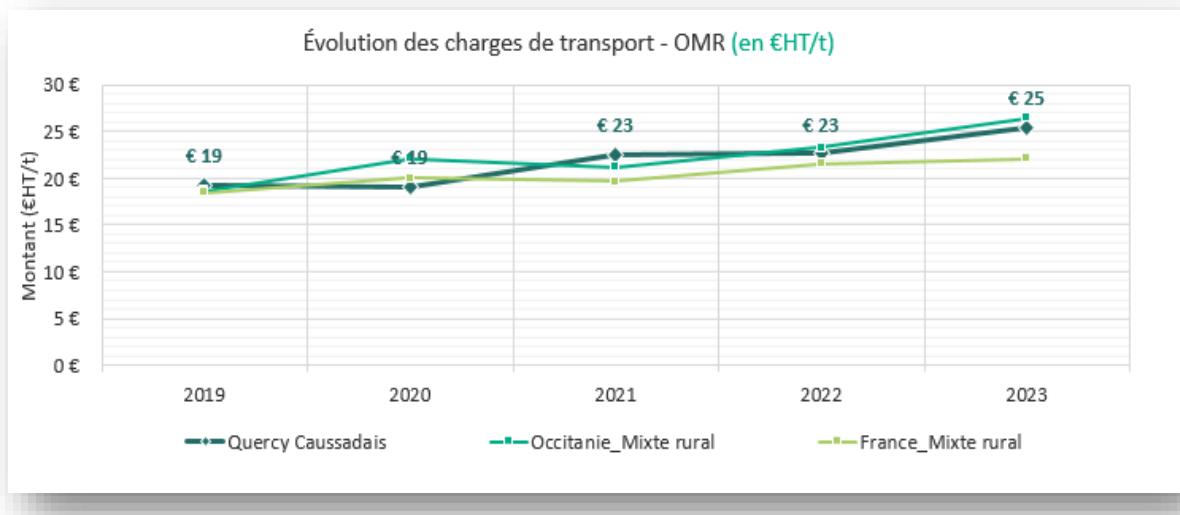
		CA 2024
DEPENSES		RECETTES
Dépenses de fonctionnement		Recette de fonctionnement
2 616 189 €		3 257 175 €
Dépenses d'investissement		Recette d'investissement
66 917 €		5 160 €
TOTAL	2 683 106 €	3 262 335 €

1- Evolution des charges (€/T) de collecte de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2023

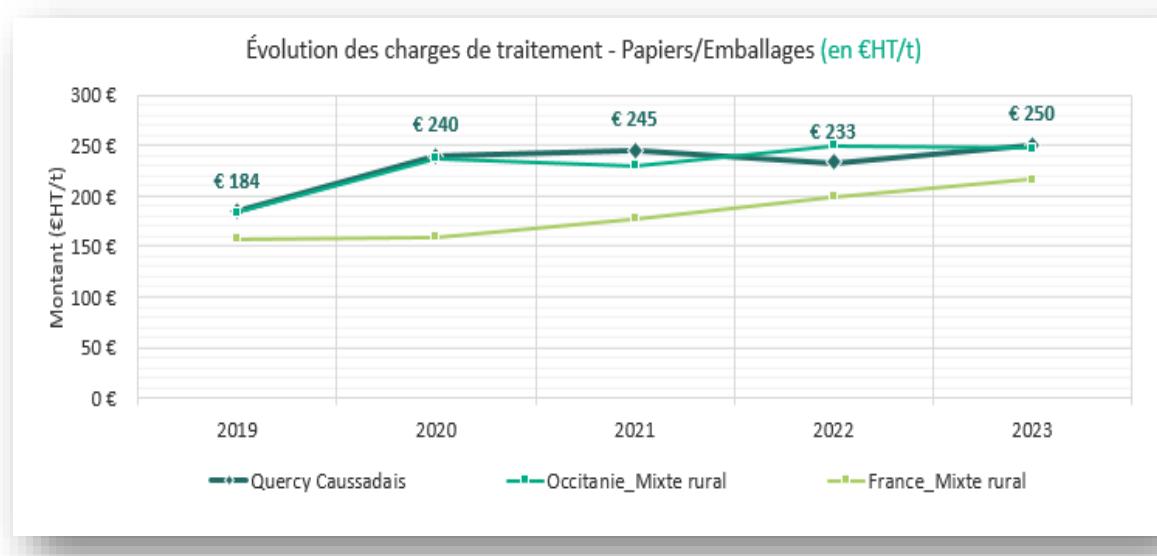
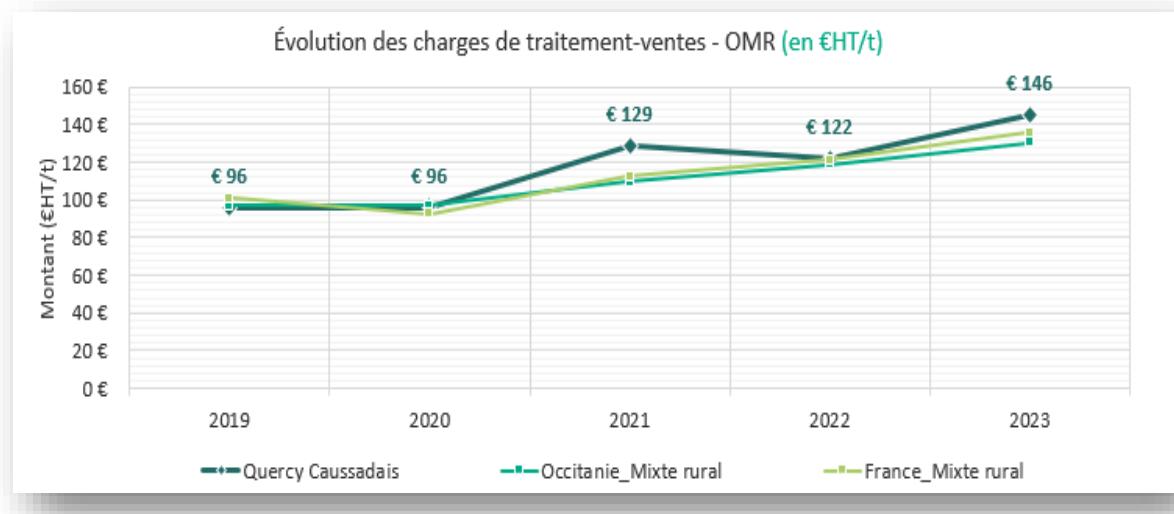


2- Evolution des charges (€/T) de transport de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2023

27

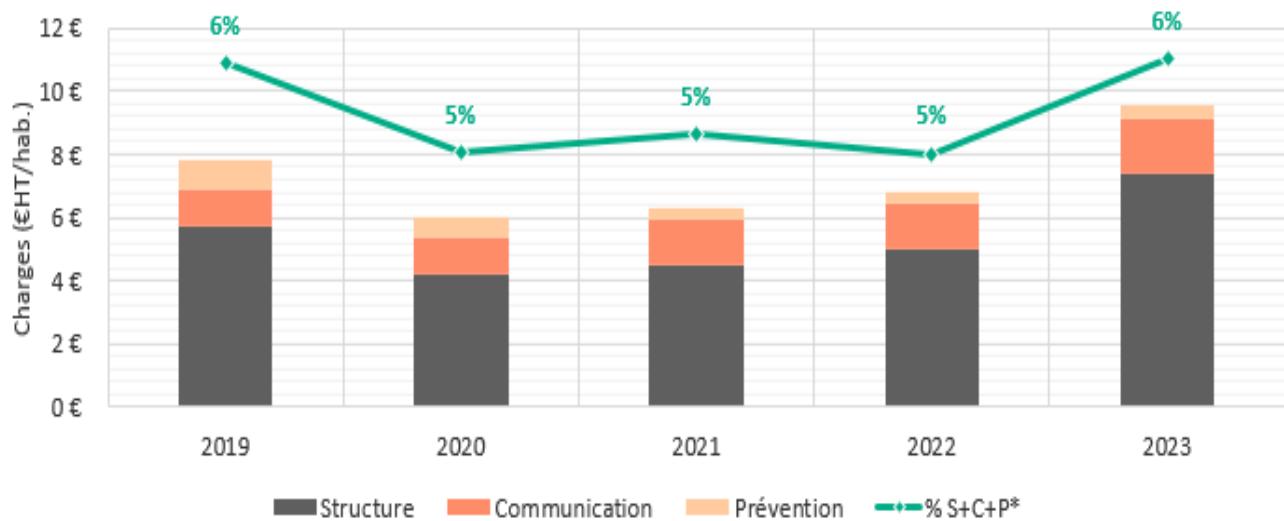


3- Evolution des charges (€/T) de traitement de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2023



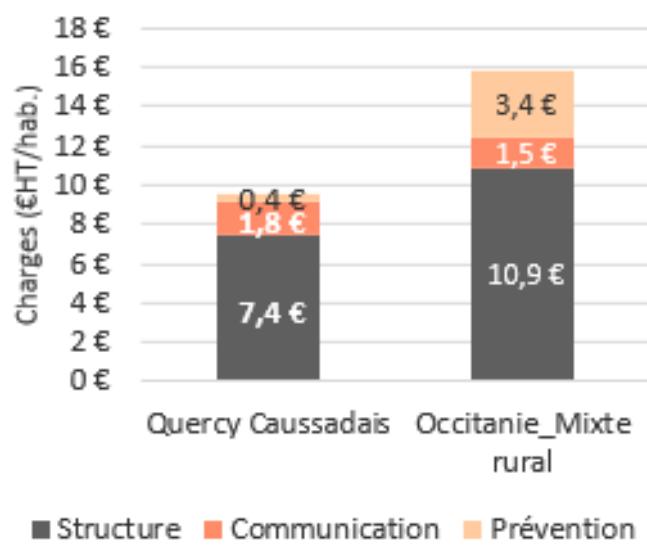
Evolution des charges de Prévention de 2019 à 2023

Évolution des charges fonctionnelles et de prévention - Tous flux (en €HT/hab.)



*% S+C+P (structure, communication, prévention) : pourcentage de ces 3 postes de charges par rapport au total des charges.

Comparaison des charges fonctionnelles et de prévention - Tous flux (en €HT/hab.)



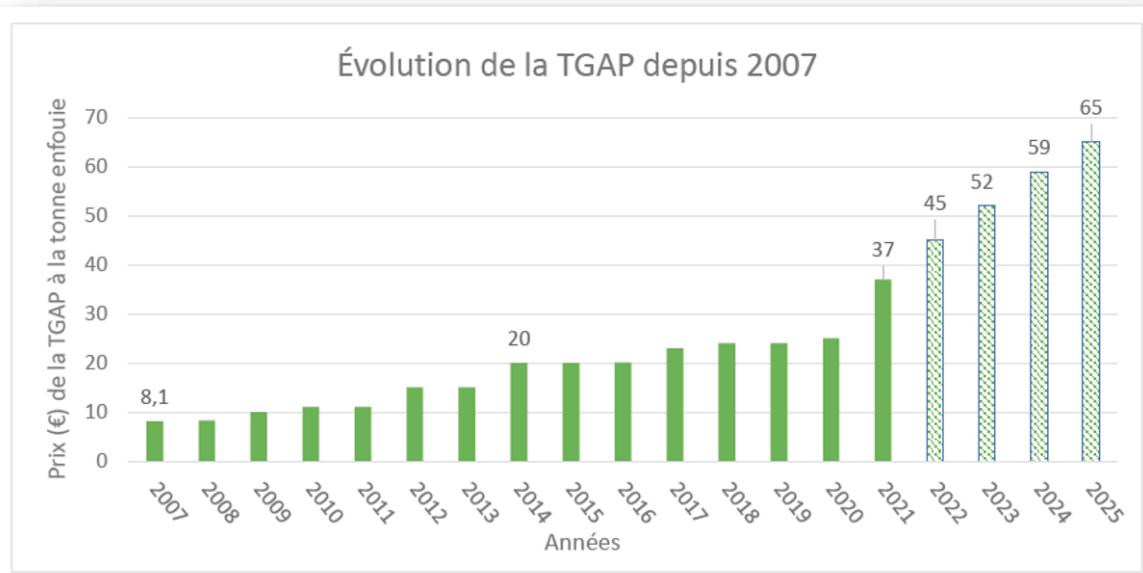
Les graphiques, ci-dessus, sont issus du fichier « évolution » de la matrice des coûts 2024 et ne reflètent que les coûts du service pour l'année n-1 c'est-à-dire ici l'année 2023.

Nous notons que :

- notre coût de collecte des ordures ménagères résiduelles à la tonne a augmenté entre 2021 et 2023 et se situent au-dessous de la moyenne régionale mais au-dessus de la moyenne nationale ;
- notre coût de collecte du Tri, à la tonne, a augmenté entre 2021 et 2023 mais se situe en dessous des moyennes régionale et nationale ;
- nos coûts de transport et de traitement ne cessent d'augmenter que ce soit pour les OMR que pour le Tri ;
- notre coût de prévention a légèrement augmenté depuis 2022 (+1% des charges).

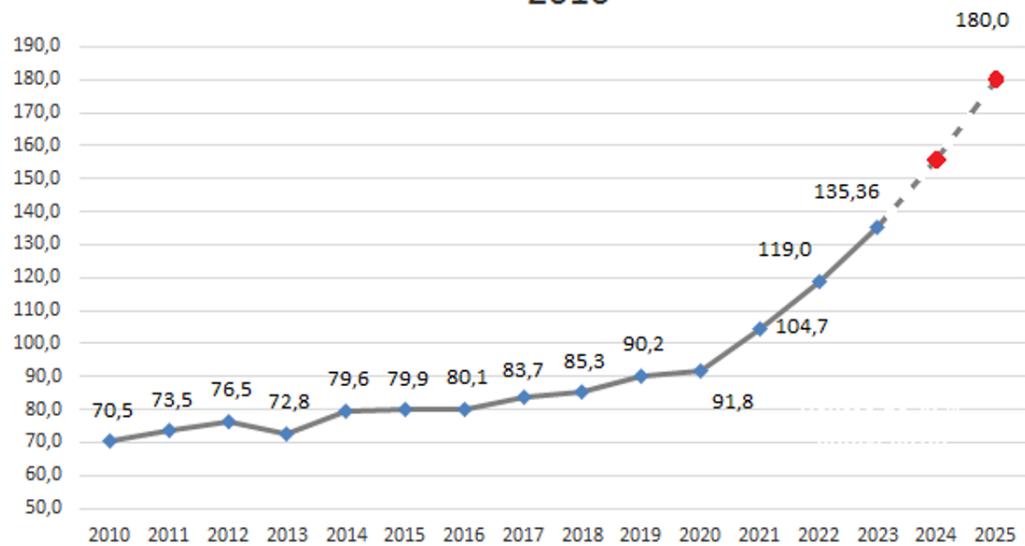
30

La tendance de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et du coût de traitement continuent leur ascension en 2023 avec une augmentation de 136% entre 2020 et 2024 pour la TGAP. Cette taxe appliquée sur chaque tonne enfouie passe de 25 €/tonne en 2020 à 65 €/tonne en 2025. En 2024, ce coût s'élève à 59€ / tonne.



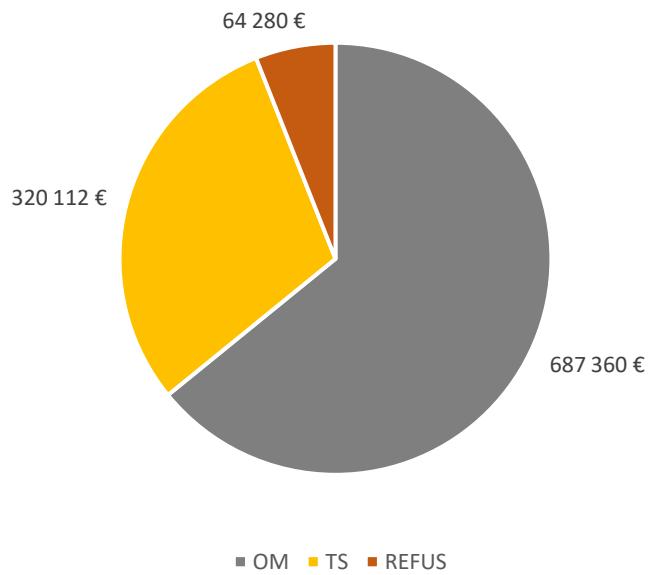
En tenant compte des tonnages OM de 2024 sur le Quercy Caussadais (4 782 tonnes), le montant payé en TGAP passera de 282 138 € (2024) à 310 830 € en 2025.

Évolution du coût de traitement des OMr depuis 2010



31

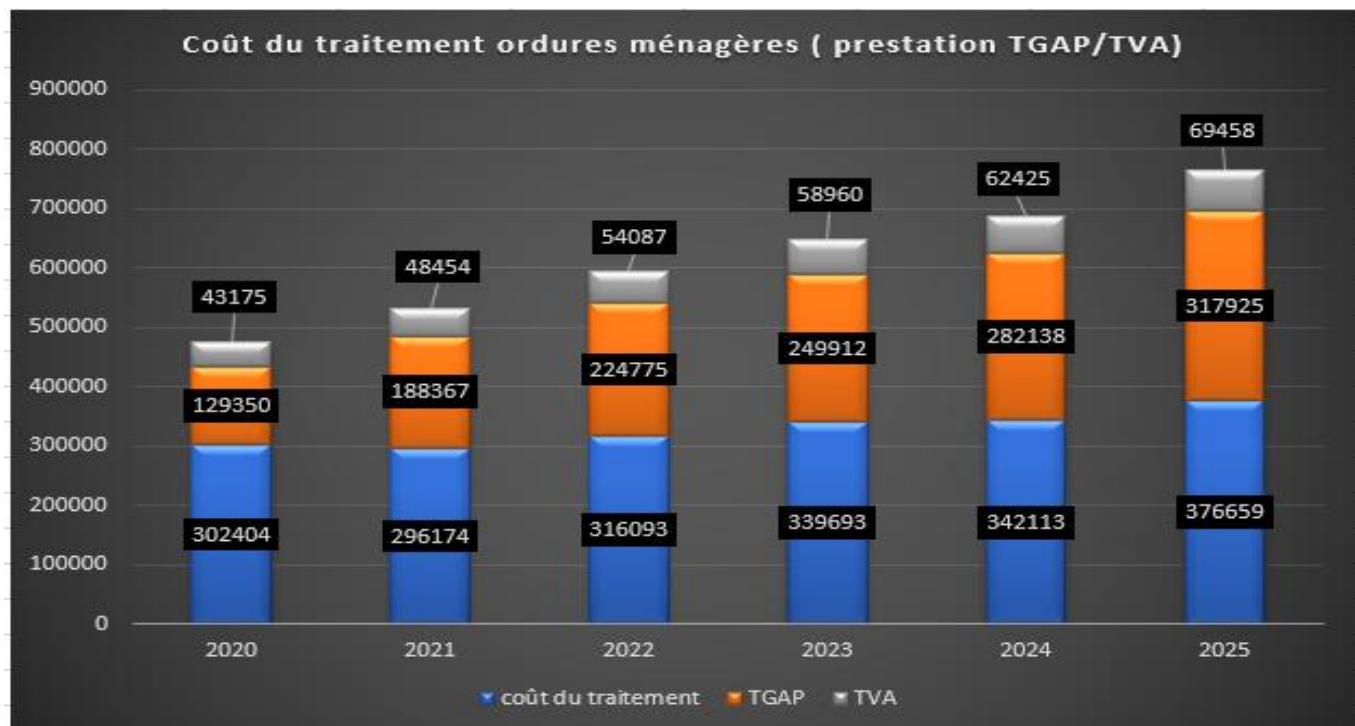
Répartition du coût de traitement des déchets en 2024



	2023	2024	2025 (projection)
Ordures Ménagères €/HT/tonne	122.68	130.54	147.47
Tonnages	4806	4782	4710
Coût €/HT/an	589 605€	624 251 €	694 584 €

32

La baisse de tonnage d'OM enclenchée depuis 2023 ne suffira peut-être pas à amortir la brutale augmentation du coût de traitement des Ordures Ménagères en 2024 induite fortement par l'augmentation de la TGAP.



VII- Prévention des déchets

La planification de la prévention et de la gestion des déchets est obligatoire depuis la loi de 1992 portant sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux.

Ces obligations ont été progressivement étendues et renforcées par des textes de loi qui se déclinent à différentes échelles. Parmi les plus emblématiques :

- ❖ La loi dite « Grenelle 2 » n° 2010-788 du 12 juillet 2010 qui rend obligatoire la mise en place de PLPDMA dans les collectivités qui détiennent la compétence de la collecte et/ou du traitement des déchets. Ces programmes doivent alors comprendre des objectifs de réduction des quantités de déchets produits. Le Programme Local de Prévention et les bilans annuels doivent être rendus publics.
- ❖ L'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, rendant obligatoire depuis le 1er janvier 2012 l'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- ❖ La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages.

Cette réglementation se traduit sur le territoire par l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui a pour objectif de diminuer l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchetterie, en porte-à-porte ou apport volontaire.

D'après l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME), la prévention des déchets est définie comme l'ensemble des mesures et actions visant à amoindrir l'impact des déchets sur l'environnement.

La politique de prévention des déchets s'articule de la manière suivante :

- Réduire les quantités de déchets produits et leur nocivité
- Améliorer leur caractère valorisable dans une logique de préservation des ressources

La prévention des déchets au sein du cycle de vie d'un produit



Schéma de la prévention (source ADEME)

Sur le territoire de Quercy Caussadais, le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est porté par le SDD. Il est commun aux collectivités :

- Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- Quercy Vert Aveyron
- SMEEOM de la Moyenne-Garonne
- SIEEOM Sud-Quercy

Le PLPDMA a pour objectif la réduction de 35% des tonnages de déchets ménagers entre 2010 et 2035. Cela représente une réduction de 88 kg de déchets par habitant et par an pour atteindre 161 kg/hab./an.

Le plan d'actions du PLPDMA se définit autour de 9 axes :

- Promouvoir l'éco exemplarité
- Sensibilisation à la prévention et à la consommation responsable
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Réduire les déchets verts et améliorer la gestion des biodéchets
- Augmenter la durée de vie et développer le réemploi
- Réduire la pollution fluviale générant une pollution maritime
- Développer l'écologie industrielle et territoriale
- Réduire les déchets du BTP

- Améliorer le recyclage

Avec 247 kg par habitant et par an de ratio d'ordures ménagères produites en 2023, le territoire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC), EPCI adhérente au SDD82, doit poursuivre ses efforts afin de réduire son ratio même si la moyenne de production d'ordures ménagères sur des territoires « Mixtes à dominante rurale » comme ceux du SDD82 est de 247,5 kg par habitant et par an.

La collectivité s'engage, pour l'année 2025, à accentuer les efforts mis en œuvre pour réduire les quantités de déchets sur le territoire.

35

1- Des initiatives qui portent (toujours) leur fruit

Le service Collecte a, depuis novembre 2022, entamé des actions de réduction des ordures ménagères et d'un meilleur tri des déchets. Considérant ce fil conducteur comme objectif global nous avons pris l'initiative de répertorier, dans un premier temps, les points les plus importants du territoire.

En tête de liste, les gros producteurs tels que les grandes surfaces, la restauration collective des Collèges et Lycées, les EHPAD, la restauration rapide tel que Mc Donald ; dans un deuxième temps, les entreprises du bâtiment ; et dans un troisième temps : les campings, l'habitat collectif (résidences)...

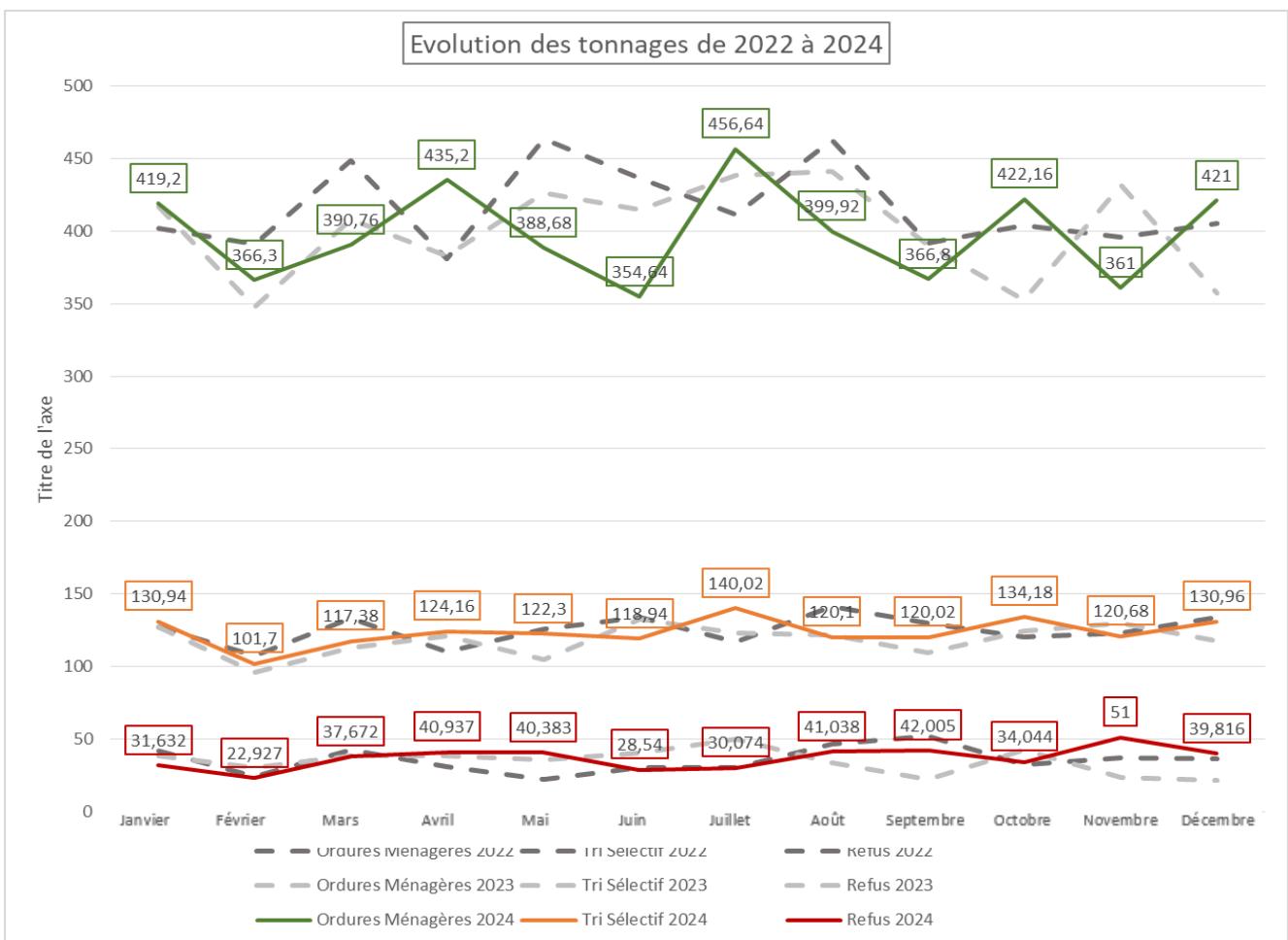
Pour chaque entité, des rencontres et des sensibilisations directes aux directeurs et employés ont été effectuées. Une réorganisation de mise à disposition des conteneurs a été revue pour chacun.

Après une période d'adaptation aux gestes de Tri, des conteneurs OM ont été retirés au profit de conteneurs TS. Un suivi (passage de vérification effectuée avant chaque collecte) sur une année a été maintenu. Plusieurs rappels ont été effectués avant le refus de collecte si les règles du tri n'étaient pas respectées.

Ces « simples » mesures, certes chronophages, ont permis de diminuer de plus de 213 tonnes les OM entre 2022 et 2024. Pour rappel, pas moins de 50 commerces, entreprises, artisans, camping, établissements du territoire ont été rencontrés.

Néanmoins, les campagnes de prévention et de sensibilisation doivent se renforcer. Le tonnage de refus reprend une courbe ascendante depuis 2024. Cette tendance doit s'inverser en 2025.

Ci-dessous, le comparatif des tonnages en tonne/an des OM, Tri et Refus entre 2022 et 2024 :



L'Eco-exemplarité des agents de la Communauté de Communes avec l'installation de composteurs au Siège et à l'ADS, les rappels des consignes de Tri, la récupération des bouchons en plastique sur le site de France Services.

Également, depuis début décembre 2023, une convention de revalorisation des cartouches d'encre de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais a été signée avec le prestataire LVL Proxi. Depuis, 81 kg de cartouches d'encre ont pu être revalorisées. Il a également été convenu que l'ensemble des recettes soient reversées à l'Association Enfance et Partage.

En 2024, plusieurs actions ont pu être mise en œuvre sur notre territoire:

- des bornes Récup'Piles ont été installées dans 6 Services de la Communauté de Communes et 14 Mairies de notre territoire. Pas moins de 100KG de piles ont été récupérées en 3 mois.
- une mise en place test du tri des déchets des cimetières sur la Commune de Molières a été opérée et est concluante. Pour rappel, 90% des déchets issus des cimetières sont revalorisables.



37

(Dépôts de fleurs fanées et terre dans le bac structurant du cimetière de Molières)

- 22 agents de la mairie de Caussade ainsi que 10 agents de Réalville ont été sensibilisé aux gestes de Tri : Emballages/Papiers, Gaspillage alimentaire et compostage.
- Sensibilisation sur la gestion du pain dans les boulangeries de Caussade : 5 boulangeries, 66 sacs de pain récupérés (700kg collecté en 3mois et donné aux éleveurs du territoire)
- Prise de contact avec les comités des fêtes pour la mise en place du Tri Hors Foyer. L'expérience de Tri Hors Foyer durant la Tractomania a été un succès et nous conforte dans le développement de ces actions lors des manifestations locales.
- la Sensibilisation des nouveaux arrivants lors de la livraison des bacs TS et OM se poursuit

2- Le compostage



Composter, c'est facile, pratique et écologique !
Pour vous procurer un composteur à 15€,

contactez le service Prévention des Déchets du SDD82
05 63 91 77 27 @ syndicat.dechets@tarnetgaronne.fr



En janvier 2023, la gestion des composteurs a été transférée au SDD82. Plus de 350 composteurs ont été distribués cette même année.

L'objectif fixé par le SDD et Quercy Caussadais est d'atteindre 50% des habitations individuelles avec jardins équipées fin 2027 (soit environ 2500 composteurs).

La collectivité souhaite donc renforcée la communication pour que le dispositif soit connu de l'ensemble des administrés.

Par ailleurs, pour répondre à la nouvelle réglementation du tri à la source des biodéchets et réduire la quantité des ordures ménagères, la collectivité et le SDD82, porteur du projet, sont actuellement en réflexion pour la mise en place du dispositif le plus adéquat pour les habitants du territoire. Ce dernier a été lancé en 2024.

Le principal objectif est de revaloriser environ 900 tonnes de biodéchets par an.

L'étude « Biodéchets » pour ses communes adhérentes a mis en évidence les solutions suivantes :

- Avec environ 80% de maison individuelle avec jardin, le compostage individuel devient prioritaire avec une solution rapide proposée,
- Pour l'habitat linéaire sans jardin (centre-bourg), des composteurs grutables ont été proposés,
- Le compostage partagé apparaît le plus pertinent pour les habitats collectifs.

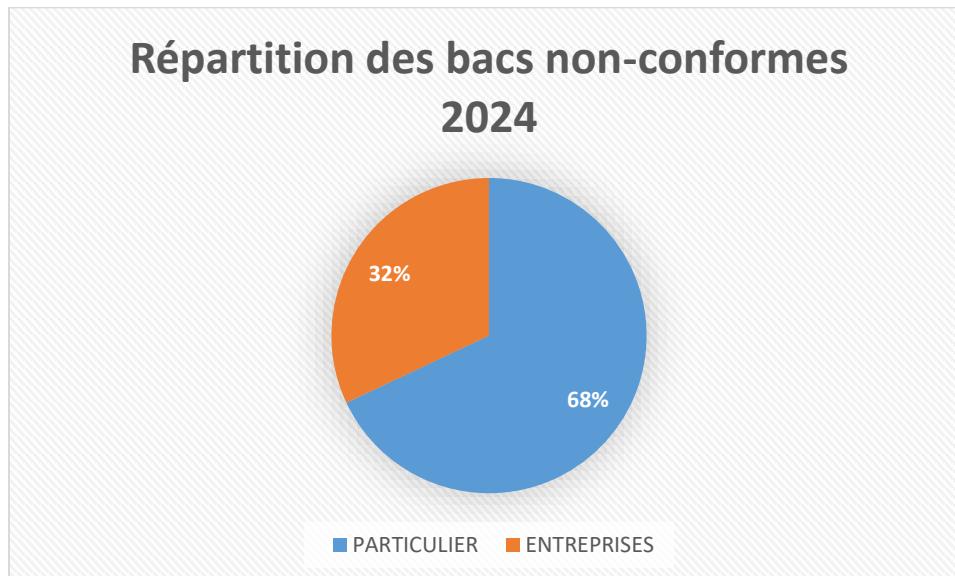
39

Depuis juillet 2024, pas moins de 18 composteurs partagés ont été installés. Ils sont gérés par l'entreprise à but d'emploi Quercy Interventions Services (Q.I.S.). En 2024, 1,98 tonnes de biodéchets ont été détournées. En 2025, 4,06 tonnes ont été détournés en compost ! A ce jour, 6,04 tonnes de biodéchets ont été revalorisés !

Le déploiement des composteurs individuel se poursuit avec pas moins de 300 composteurs distribués en 2024.

Fin 2024, a été lancé la mise en place des composteurs autonome d'établissement. Au total, 19 établissements ont été équipés de composteurs : 2 Gîtes, 5 Campings, 6 Écoles publiques, 1 Lycée, 1 Maison de retraite, 4 établissements privés.

Bilans des sensibilisations 2024 :



Une sensibilisation sur le tri des déchets directe a pu être opérée pour 18% des bacs identifiés non-conformes.

3- Les perspectives pour l'année 2025

Pour atteindre les objectifs de réduction souhaités par le PLPDMA, le service de Collecte et Valorisation des déchets poursuit ses actions :

- Le recrutement d'un chargé de sensibilisation réduction et tri des déchets à 100%
- La certification d'un guide composteur au sein de la collectivité
- Une sensibilisation aux bons gestes de tri et à la prévention avec distribution de sacs pré tri
- La promotion de l'éco-exemplarité au sein des équipes de la collectivité et des communes adhérentes
- La sensibilisation des professionnels du territoire en repérant les dysfonctionnements et en proposant des actions correctives
- L'établissement d'un plan de communication pour la diffusion des messages

40

L'Etude pour l'optimisation du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGD) et la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS) permettra, à partir d'un diagnostic de l'existant, d'optimiser nos coûts de collecte aux vues des objectifs réglementaires (cités précédemment).

Actuellement, la collecte repose sur un service en Porte-à-Porte (PAP) pour sept communes et des Points de Regroupement pour l'ensemble des 19 communes du territoire. Cependant, cette organisation montre ses limites, notamment en termes de tri et de maîtrise des coûts. Afin d'identifier les solutions les plus adaptées, une étude approfondie a été confiée au bureau Terroirs et Communautés, avec un cofinancement régional. Trois scénarios d'évolution ont ainsi été présentés en Bureau des Maires, débouchant sur le choix du scénario 3, basé sur un déploiement généralisé des Points d'Apport Volontaire (PAV).

L'objectif pour l'année 2025 est de développer les actions en cours :

- Poursuite Eco exemplarité des agents de la collectivité et des élus.
- Développer une chaîne solidaire au sein du territoire et une économie circulaire.
- Equiper les établissements publics ou privés en composteurs autonomes d'établissement et lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Instaurer un tri de tous les déchets présents dans les cimetières de chaque commune.
- Sensibiliser les élèves aux bons gestes du tri sélectif et au compostage.

Ce Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés met en évidence que, impulsée par son engagement dans la mise en œuvre du PLPDMA, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais poursuit les objectifs de la réduction des déchets.

Ce travail quotidien porte ces fruits. Depuis 2022, une baisse des Ordures Ménagères est enclenchée et se poursuit. Après avoir connu une baisse, le Tri des Sélectif est redynamisé par une augmentation des tonnages de papiers et d'emballages qui repartent à la hausse. Aujourd'hui et demain, nos efforts doivent s'intensifier sur les erreurs de tri qui ne cessent d'augmenter.

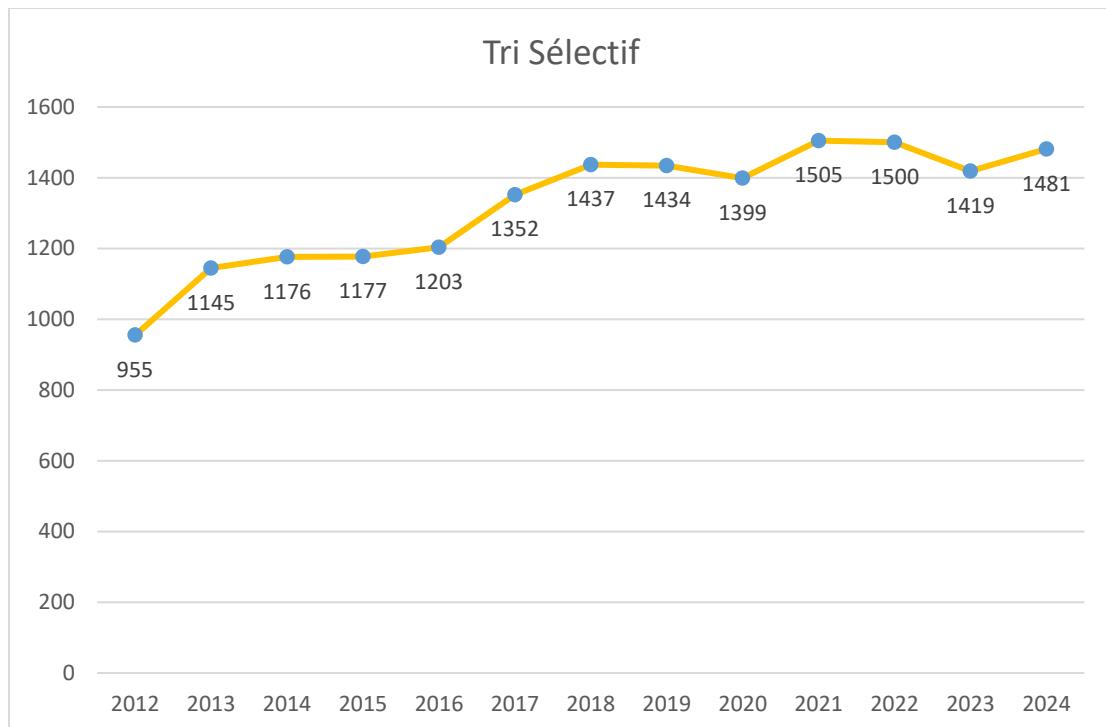
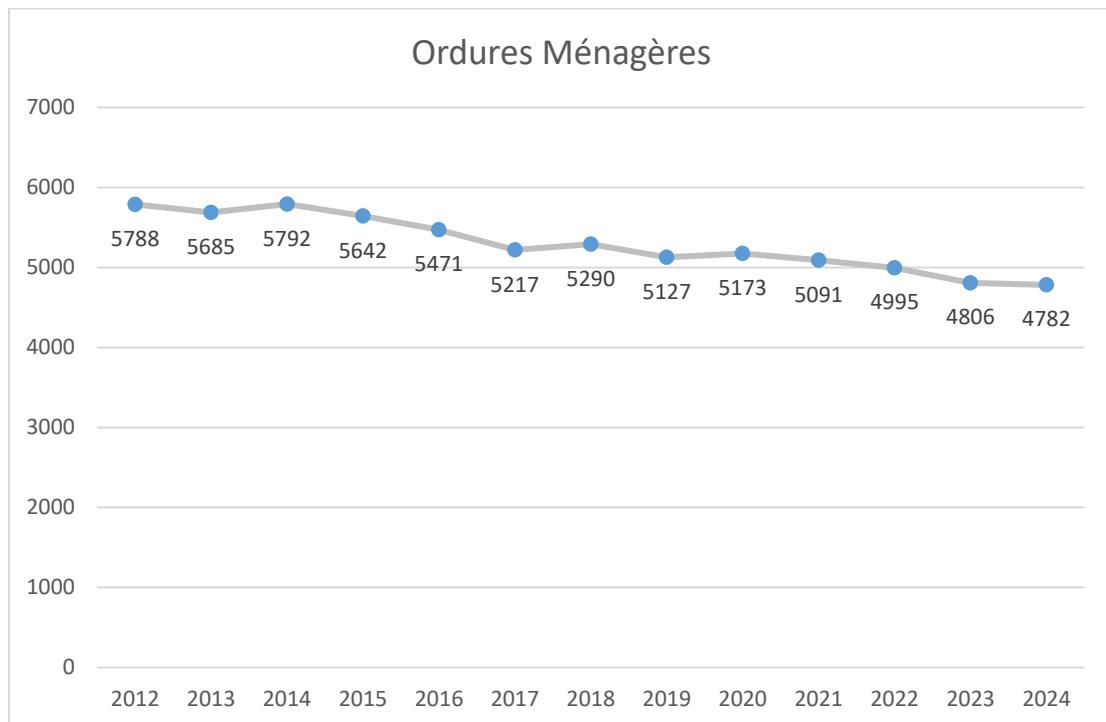
En parallèle, l'augmentation des coûts de traitement des déchets nous pousse à revoir notre mode de collecte afin de poursuivre la maîtrise des coûts du Service Collecte et Valorisation des Déchets.

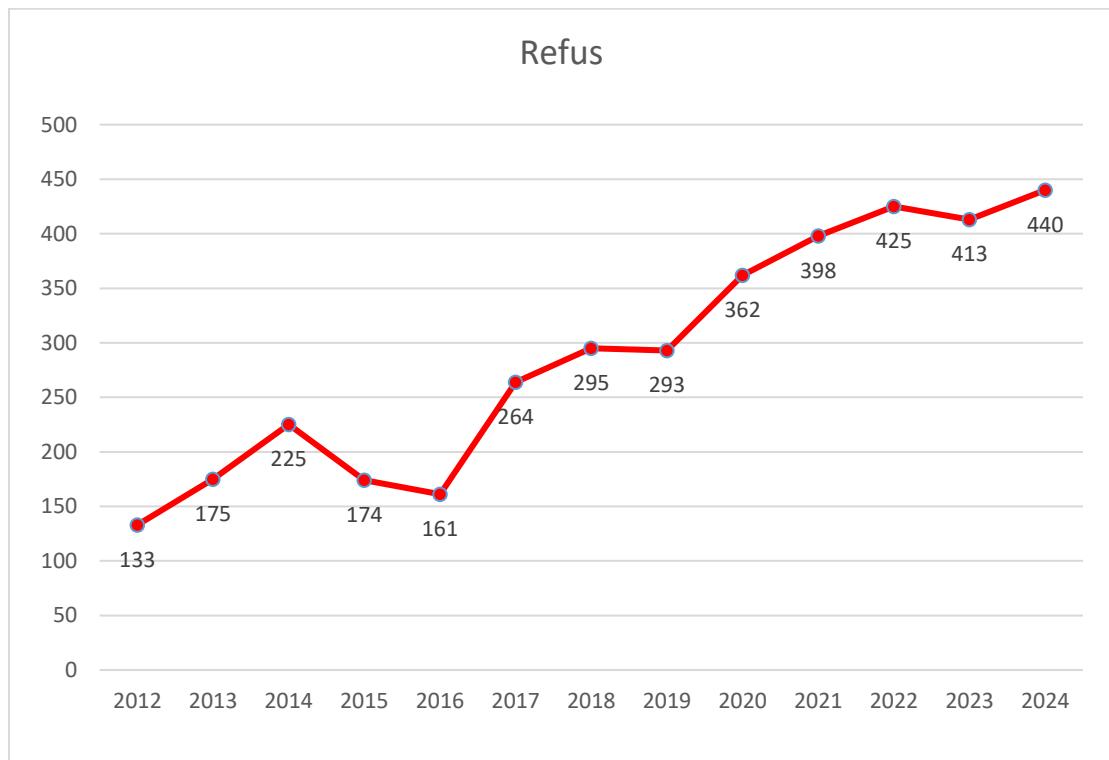
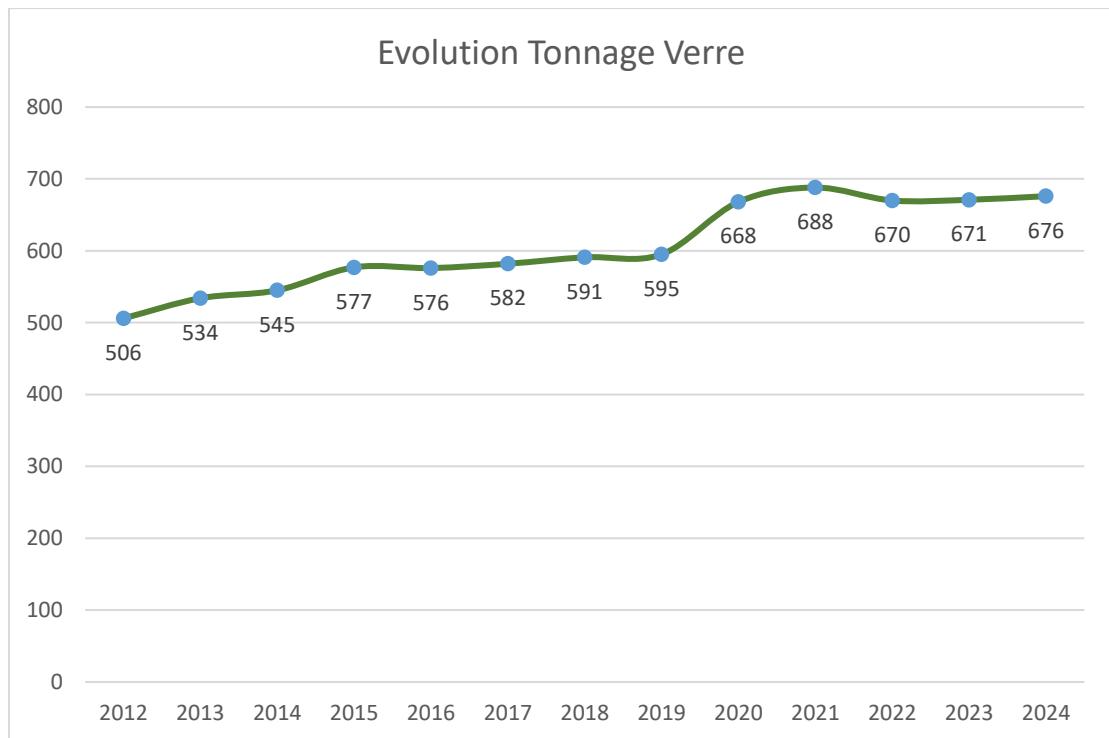
Le bon déchet dans le bon bac est le geste moteur que nous devons poursuivre.

Annexe 1 : Rapport de Présentation de la Qualité du Service 2024 du Syndicat Départemental des Déchets

En attente du document transmis par le SDD82

Annexe 2 : Détail de l'évolution des tonnages par flux depuis 2012





Annexe 3 : Infraction et sanctions

Code pénal	Infraction	Contravention et peines
R.632-1	Dépôt sauvage : Fait de déposer, abandonner, jeter ou déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.	Contravention de 2 ^e classe ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides (maximum 150 euros)
R.635-8	Dépôt sauvage commis à l'aide d'un véhicule	Contravention de 5 ^e classe (maximum 1 500€ et confiscation du véhicule, 3 000€ en cas de récidive)
R.644-2	Encombrement de la voie publique : en y déposant ou en y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté du passage	Contravention de 4 ^e classe (750€ maximum)
R.322-1	Destruction, dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui	2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amendes
R.222-17	Menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes	6 mois d'emprisonnement et 7 500€ d'amendes
R.311-1 et R.321-2	Vol et recel de déchets	Vol : 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende Recel : 5 ans d'emprisonnement et 375 000 € d'amende
R.132-73	Effraction : Forcement, dégradation ou destruction de tout dispositif de clôture ou de fermeture	Constitue une circonstance de nature à aggraver la peine